



La mutuelle ALAN qui n'assure pas et ne protège pas

ALAN se fait pirater nos données!

Pour rappel : L'opérateur tiers payant Almerys, prestataire des plusieurs mutuelles françaises, dont **Alan**, a été **victime d'une cyberattaque**. Alan a publié un communiqué indiquant que de nombreuses informations dont certaines sensibles ont pu être dérobées. En plus de l'état civil (**nom, prénom, date de naissance, rang de naissance**), les malfaiteurs ont pu avoir accès au **numéro de sécurité sociale et au numéro de contrat**, ainsi qu'au nom de l'assureur, au **numéro de contrat et aux dates de début et fin**.

La réaction : Alan exhorte ses clients à «faire preuve d'une vigilance accrue» et VNF ... rien !

Les 15.6 millions de numéros de sécurité sociale utilisés au quotidien (ENSAP, CAF, ...) sont volés et on nous demande de faire preuve de vigilance? Nous devons attendre patiemment alors que les données de nos vies privées circulent et rendent possible l'accès à d'autres comptes privés?

L'attitude d'Alan et l'absence de réaction du Ministère et de VNF en disent long sur leur considération!

Nous ne sommes pas un numéro, une donnée ... ou une rente. Le Ministère et VNF, qui nous ont contraint à nous assurer chez ALAN, doivent déposer plainte, proposer une solution et protéger leurs agents !

Actionnaires 1 Assurés 0

Après la hausse de 2025 (14% sur les options), Alan annonce **des hausses de 14%** sur les options **et 4%** sur l'offre de base !

Et niveau protection Alan annonce une hausse de quelles prestations ? **AUCUNE !**

Côté justice tarifaire, un technicien en milieu de grille paye exactement la même chose qu'un directeur ou un ITPE hors classe. **Ceci n'a rien de mutualiste !**

Nous avons perdu l'opportunité d'avoir une prévoyance qui garantit un maintien de primes pendant toute la durée de l'arrêt maladie. Le Ministère a comblé ce vide avec un contrat chez la Mutuelle Générale pour 175€ par mois.

Résumé du message : c'est la double peine, longue maladie et paupérisation

Voici donc une superbe application du modèle capitaliste, faire plaisir aux actionnaires au détriment de la protection de notre santé.

De telles augmentations dans n'importe quelle entreprise conduirait à un remerciement du prestataire, qu'en est t'il à VNF ?!

**Que fait le Ministère ?!
Que fait VNF ?!**

Nos Exigences Immédiates :

Une remise à plat de ce sujet sans délai de la part de VNF, qui déroge au cadre ministériel quand ça l'arrange (exemple de la prime de pseudo intéressement pour les fonctionnaires !) mais se dit contraint par le cadre ministériel en matière de couverture maladie.

L'autonomie de l'établissement public ne doit pas servir que les réorganisations!

- Retour aux prix de lancement, passation d'un nouvel accord et résiliation de celui-ci.**
- Ouverture de la mutuelle à laquelle est affilié le personnel privé aux fonctionnaires et inversement. Le choix doit être laissé aux agents.**
- Retour à une base à 100% sécurité sociale et des options limitées à un pourcentage du traitement (exemple 1% pour les salaires jusque 3000€/mois, 2% jusque 5000€/mois et 3% au-delà).**
- Une prévoyance couvrant les pertes de primes dans la logique des options.**

**Notre santé
n'est pas un jeu.**



Rejoins la CGT !

<https://vnfcgt.syndicatcgt.fr/>